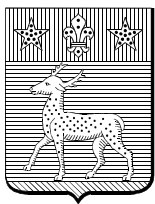


MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 10

L'an deux mil douze, le quatre février à 14 heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, Maire de la Commune.

Date de convocation : 30/01/2012

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., JACOMET M., DROGOUL- SPANU D, REYNAUD P., MASSE O.,
LEYDET P., Mmes GIORDANO E., OBRADOS A et RIGAULT N..

Absent excusé : Mr HONNORAT J..

Objet: « mise en place d'un passage sécurisé pour les piétons devant le Gîte St Pierre »
-Demande de concours financier au Conseil Général-

Monsieur le Maire propose à l'étude du Conseil Municipal , un projet de « mise en place d'un passage sécurisé pour les piétons devant le Gîte St Pierre » ; en effet, il s'agit de protéger la sécurité des piétons, personnes âgées du village et enfants mais aussi promeneurs, touristes ou clients du Gîte st Pierre en créant une bande de pavés devant le bâtiment en prolongement de celle qui existe déjà devant l'entrée de la Mairie ; les pavés utilisés seraient les mêmes que ceux qui ont déjà été mis en place dans le village, dans un souci d'unité, le bâtiment sur la place serait par ce fait mis en valeur et la sécurité de tous serait préservée.

Le montant HT du projet est de 10 580€, Monsieur le Maire suggère de le présenter au Conseil Général, dans le cadre des amendes de police, en vue d'un financement à 20% soit 2 116€.

Après étude et concertation, l'Assemblée Délibérante est tout à fait favorable au projet présenté par Monsieur le Maire à qui elle confère tous pouvoirs pour signer tout document relatif qui s'en réfère et présenter un dossier de demande de financement de 2 116€ au Conseil Général.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus



André PESCE
Maire de LE FUGERET